



Vice caché ou simple oubli ?

Par **CowPowa**, le **06/01/2009** à **21:02**

Bonjour,

Nous avons acheté une maison il y a 4 mois de cela. Tout paraissait normal, les propriétaires n'ont signalé aucun problème. Les seuls frais ont été des travaux de décoration. Mais depuis 1 mois et demi environ, les canalisations des toilettes du rez de chaussé ont commencé à se boucher.

Depuis un mois, les canalisations des toilettes de l'étage, de la douche de l'étage + de la douche du rez de chaussé se bouchent également. Nous avons dû faire venir une société d'assainissement 3 fois déjà, et le problème continue de resurgir toutes les 2 semaines environ.

Nous avons appelé un plombier qui nous a expliqué qu'il y a une anomalie de construction: au lieu d'aller tout droit, les canalisations forment un T ou un Y (il n'a rien cassé donc il ne sait pas encore exactement) donc elles se bouchent à l'intersection, ou alors les "déchets" remontent dans la canalisation opposée !

Les anciens propriétaires étaient forcément au courant, puisque ces canalisations sont les mêmes depuis la construction de la maison. Leur fille nous avait dit lors de l'achat qu'elle se douchait rarement dans la douche de l'étage, mais ils ont omis de nous dire que c'est parce que tout se bouchait !

Pouvons nous faire valoir cela comme un vice caché et demander des indemnités, voire la prise en charge des frais que vont engendrer les travaux de plomberie et de carrelage (car il faudra tout casser) nécessaires ? J'aimerais le savoir avant de faire une démarche auprès de mon avocat.

Merci par avance pour la réponse ! :D

Par **Marion2**, le **06/01/2009** à **23:59**

Bonsoir,

Je ne suis pas spécialiste dans ce domaine, mais il me semble bien qu'il y ait vice caché.

Merci aux spécialistes du forum de donner leur avis.

Laure